Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 045-214501470-20260928-DEL2026_073-DE

Ville de Fleury-les-Aubrais

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

Délibération n°2026_073

2) Communication du rapport d'activité et de développement durable (RADD) d'Orléans Métropole - exercice 2025

L'an deux mille vingt six, le vingt huit septembre, à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais, convoqué le **21 septembre 2026**, s'est légalement réuni, dans la salle du conseil en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Maire.

Présent·e·s :
Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, Mme Laura PONCELET, Mme Marilyne COULON, M. Nicolas AUTISSIER, Mme Mélanie MONSION, M. Mikaël NIZAN, Mme Guylène BORGNE, M. Hervé DUNOU, Mme Evelyne PIVERT, M. Mohamed HIRECH, M. Alain LEFAUCHEUX, Mme Isabelle GUYARD, M. Edoukou BOSSON, Mme Christelle BRUN-ROMELARD, M. Sébastien VARAGNE, Mme Sonia KOUACHE, M. Grégory ATHENION, Mme Florence LIMOUSI, Mme Emilie RIDOUX, M. Johan RAFFESTIN, M. Quentin LE MENE, Mme Ramata HANNE, Mme Sophie LOISEAU, Mme Sandra DINIZ, M. Maxime VITEUR, M. Anthony DOMINGUES, M. Pierre PAILLASSOU, Mme Martine PELLE, M. Guillaume BOUTARD, M. Stéphane KUZBYT, M. Bastien FAUCONNIER

Absent·e·s avec procuration :
M. Grégoire CHAPUIS (donne pouvoir à Mme Carole CANETTE), Mme Barbara NUGOU (donne pouvoir à M. Bruno LACROIX), M. Rémi SILLY (donne pouvoir à M. Maxime VITEUR)

Absent·e·s : /

Mme Isabelle GUYARD remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers municipaux : 35
Nombre de présents : 32
Nombre de conseillers votants : 35

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 045-214501470-20260928-DEL2026_073-DE

INTERCOMMUNALITE

2) Communication du rapport d'activité et de développement durable (RADD) d'Orléans Métropole - exercice 2025

Mme Carole CANETTE, Maire, expose

L'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales dispose que les établissements publics de coopération intercommunale adressent chaque année aux communes membres un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Il appartient au Maire de communiquer ce rapport au Conseil municipal en séance publique.

Par courrier du 1er septembre 2026, Orléans Métropole a communiqué à ses communes membres son rapport annuel d'activité et de développement durable pour l'année 2025, adopté en séance du conseil métropolitain du 9 juillet 2026.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de prendre acte dudit rapport d'activité et de développement durable.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal :

- prend acte de la communication du rapport d'activité et de développement durable de l'année 2025 établi par Orléans Métropole.

Prend acte.

Pour extrait certifié conforme.

Fleury-les-Aubrais, le 01 OCT. 2026

Pour la Maire,
Le Directeur général des services
Emmanuel BUZE

VILLE DE FLEURY-LES-AUBRAIS (Loiret)

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le : *01/10/2026*
Publié le : *01/10/2026*

Le Tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :
- Date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité ;
- Date de sa publication.
- Saisine possible par l'application informatique « télérecours citoyens » sur le site internet https://www.telerecours.fr